

04 Mars 2022

ن 8512022

Décision portant organisation du concours

Le Directeur Général de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité d'Oujda,

- ✓ Vu le décret n°2-64-394 du 28 Joumada I 1384 (29 septembre 1964) relatif aux régies communales dotées de la personnalité civile et de l'Autonomie Financière ;
- ✓ Vu la circulaire n°24/2012 du 06 Hija 1433 (22 octobre 2012) de Monsieur le Chef de Gouvernement, fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics,
- ✓ Vu le statut du Personnel, des entreprises de Production, de Transport et de distribution d'Electricité au Maroc ;
- ✓ Vu la loi cadre 2022 de la RADEEO.

DECIDE

Article1 : Lancer un appel aux candidatures pour le recrutement de quatre plombiers à la catégorie 3 (Poste N°9).

Article2 : Conditions exigées

- Etre de nationalité marocaine ;
- Avoir le niveau de l'enseignement secondaire qualifiant (Tronc Commun, 1ère année du Baccalauréat ou 2ème année du Baccalauréat) et être titulaire d'un diplôme d'Etat de qualification ou spécialisation professionnelle (CQP ou CSP) en plomberie ou Installation thermique et sanitaire ;
- Etre âgé entre 18 ans et 40 ans au 31/12/2022 ;
- Etre disposé des droits nationaux et ayant une bonne conduite.

Article3 : le dossier de candidature

- Demande d'emploi portant précision du poste en son objet, adressée au Directeur Général de la RADEEO.
- Curriculum Vitae complet et avec photo récente.
- Certificat de scolarité récent (ne dépassant pas un délai de trois mois à la date de réception du dossier).
- Copie légalisée du diplôme.
- Copie de la C.I.N.

Les attestations de réussite ne seront pas acceptées et tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en considération.

- Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier postal sous pli fermé et ce au plus tard le 23 mars 2022, date limite de réception des dossiers, à l'adresse suivante :
DAMA BP : 20100- 7, RUE SEBTA RES. RAMI QUARTIER DES HOPITAUX - CASABLANCA
- Le lieu du concours sera communiqué ultérieurement.
- Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit.
- Les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour passer un entretien oral.
- Le recrutement des candidats admis demeure subordonné au résultat de la visite médicale et à la validation des dossiers par la tutelle.

Le Directeur Général

Safae AMARTI RIFFI

